

L'ARCHIPEL

Projet artistique et culturel 2025-2027



TABLE DES MATIÈRES

I - Contexte p1

- 1) La Creuse, terreau fertile des musiques actuelles p2
- 2) Petite histoire de Creuse p6
- 3) La Genèse du projet : du SOLIMA Creuse à L'Archipèl p8

II - Présentation de l'association L'Archipèl p10

- 1) Composition de l'association et gouvernance p11
- 2) Fonctionnement p15
- 3) Moyens matériels et techniques p16

III - Les actions de L'Archipèl p17

- 1) Diffusion p18
- 2) Création p21
- 3) Transmission p24

IV - Objectif labellisation SMAC : les orientations 2025-2027 p25

- 1) Moyens et ressources humaines p26
- 2) Ligne éditoriale p28
- 3) Communication p34

V - La plus-value de L'Archipèl sur le territoire p35

- 1) La diffusion de concerts : une programmation diversifiée et accessible p36
- 2) La création : un tremplin pour les artistes et le territoire p38
- 3) La transmission : un levier pour la formation et l'engagement culturel p39
- 4) Une structuration renforcée p40
- 5) La mutualisation des ressources p41

VI - Budgets prévisionnels 2025-2027 p43

I - Contexte

1) LA CREUSE, TERREAU FERTILE DES MUSIQUES ACTUELLES

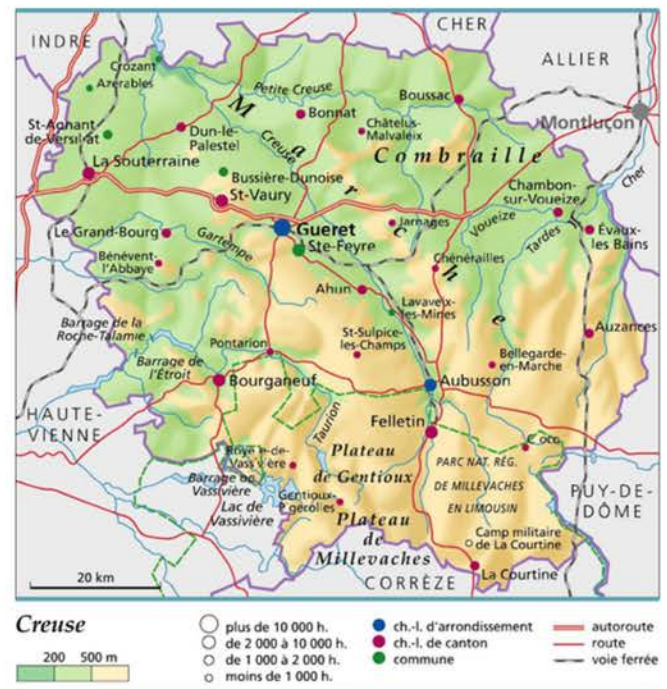


Le département de la Creuse est situé à l'extrémité de la Nouvelle-Aquitaine, et représente **2 % de la population totale de la région**.

Il est composé de **259 communes** regroupées en **7 intercommunalités**. L'économie du territoire est marquée par la prédominance de l'agriculture bovine (viande), par un secteur industriel diversifié (agroalimentaire, métallurgie, bois...) et un secteur non marchand très présent (3200 associations, 33 000 bénévoles, 13 tiers-lieux).

Son **environnement naturel de très haute qualité** est un atout important pour sa **qualité de vie** et le **tourisme** (patrimoine, sports de pleine nature...), mais des **problématiques climatiques et environnementales nouvelles** deviennent préoccupantes (sécheresse).

La Creuse compte **3 pôles démographiques** (Guéret 14khab, Aubusson 3,5khab et La Souterraine 4khab) pour une population totale de **120 000 habitants**. C'est le deuxième département le moins peuplé de France derrière la Lozère. La « déprise démographique » du territoire liée au vieillissement de la population (peu d'étudiants) est atténuée par l'**attractivité du territoire**.





Le niveau de pauvreté (20 % de la population) lié à un chômage de longue durée, de faibles revenus et une composition des familles particulière (28 % des familles sont monoparentales, et 53 % des couples sont sans enfant de moins de 25 ans).

Le **nombre important de bénévoles** sur la Creuse est impressionnant : 33 000, soit un quart de la population. Il témoigne de la **vitalité associative** et des solidarités du territoire. Une étude sur l'emploi associatif sur le sud du département montrait que les associations sont le premier employeur.

Le « **Plan Particulier pour la Creuse*** » tient compte des musiques actuelles et de la culture, et confirme les enjeux prioritaires d'attractivité et de services aux populations pour la Creuse, comme pour nombre de territoires ruraux. L'enjeu de la mobilité pourtant prioritaire a été oublié (lignes de bus peu adaptées, trains moribonds...). Sans véhicule particulier, les habitants peuvent difficilement se déplacer, notamment sur les événements et activités de loisirs.

Lorsqu'il a reçu une délégation d'élus creusois le 17 octobre 2017, le président de la République leur a proposé d'élaborer un plan global de redynamisation du territoire. Il a invité les élus à formuler des propositions et les a assurés du soutien de l'État dans ce cadre.

***Extrait du Plan Particulier pour la Creuse :**

"En Creuse, la Culture s'est «fabriquée» dans un engagement politique commun pour faire valoir l'émancipation et l'excellence dans tous les domaines artistiques au service de tous les habitants. Elle a été pensée en lien avec toutes les populations dans leurs pratiques artistiques, comme dans leurs découvertes culturelles et ceci dans le respect des droits culturels des personnes. Les acteurs culturels creusois affirment leur volonté d'inscrire leurs projets dans un écosystème solidaire, et dans une dynamique de co-construction pour faire vivre le territoire ici, mais aussi pour les placer dans une interconnexion régionale, nationale et internationale. Il est important [...] que le dynamisme associatif dans les secteurs de la musique, des arts de la scène, puisse être mis en valeur par le Plan Particulier de façon répartie sur le territoire creusois. Dans ce cadre, l'État s'engage notamment à accompagner les acteurs du territoire en vue d'une labellisation d'une scène des musiques actuelles conventionnée pour des actions itinérantes dans toute la Creuse."

La Creuse compte une diversité de professionnels des musiques actuelles et de nombreuses **initiatives pluridisciplinaires** à divers endroits du territoire, qui œuvrent à l'organisation de **concerts** et de **festivals**, ainsi qu'à la mise en œuvre d'**actions éducatives et culturelles**. Régulièrement, de nouvelles initiatives émergent et viennent compléter le paysage départemental. En 25 ans, le nombre de structures dédiées aux musiques actuelles a considérablement augmenté.

De nouvelles dynamiques naissent **depuis les années 2010**, notamment autour de **lieux pluri-disciplinaires**. Des **dynamiques de coopérations** existent entre structures de musiques actuelles (SOLIMA Creuse par exemple) et dans d'autres domaines (réseau TELA, le réseau des Tiers-Lieux ; réseau des Centres Sociaux...).

Quelques faiblesses ou carences sont à souligner **en termes d'information-ressources** (peu d'espaces d'information et de conseils formels...), **de production** (absence de structure de production, peu de résidences de création..), **d'espaces de répétition et d'accompagnement des pratiques**.

Les musiques actuelles en Creuse sont représentées par une quarantaine de structures (lieux MA, festivals, scènes conventionnelles, cafés-concerts, des écoles associatives, des Tiers-lieux, deux radios associatives à la dimension musicale affirmée...). Globalement, les initiatives sont **essentiellement associatives**, en **précarité économique** (réduction des aides et des emplois associatifs...) et **faiblement professionnalisées** (peu d'emplois permanents, inégalement répartis sur le territoire).

Depuis 2014, les acteurs creusois des musiques actuelles, les collectivités territoriales et l'État se réunissent dans le cadre d'une **concertation**. **En 2017**, une **association est constituée** (le SOLIMA Creuse) afin de travailler dans la durée au développement des musiques actuelles sur le département, en aménageant les conditions nécessaires à une coopération pérenne et permanente entre les opérateurs privés et les partenaires publics en cohérence et complémentarité notamment **avec les objectifs de la labellisation Scène de Musiques Actuelles (SMAC)**. Différents groupes de travail et actions sont mis en place en collaboration entre les structures : ateliers fédératifs, concerts témoins, résidences d'artistes, rencontres et conférences... et participent d'un développement territorial concerté.

De nombreuses politiques publiques tiennent compte des musiques actuelles :

- **Le Plan Particulier pour la Creuse** qui a identifié la dynamique de concertation comme structurante dans une perspective de label SMAC ;
- **Les politiques culturelles des collectivités** qui contribuent déjà pour partie aux activités musicales. Les dispositifs de soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine (lieux labellisés, festivals, lieux de proximité, emplois associatifs...), du Département de la Creuse (subventions aux festivals et associations), des intercommunalités et communes qui soutiennent notamment par des aides directes, des apports en industrie ou la mise à disposition de locaux ;
- **La politique de label SMAC portée par l'État** qui s'envisage dans une logique territoriale et coopérative en Creuse, susceptible de **mobiliser de nouvelles aides** de la DRAC et de faire levier auprès des autres collectivités ;
- **Les politiques d'enseignement artistique** déployées sur tous les territoires notamment au travers du conservatoire et écoles de musique, dans le cadre des schémas départementaux ; et des orientations gouvernementales en faveur de l'éducation artistique et culturelle (EAC) ;
- **Les dispositifs en faveur de l'accueil des nouveaux habitants** développés par le GIP Massif Central* qui font ressurgir la question de la qualité du cadre de vie.

*Relever le défi démographique - appel à projet à destination des territoires du Massif Central - 2018-2019
http://www.massif-central.eu/production/wp-content/uploads/2017/12/AAP_ACCUEIL_2017-18_VF.pdf



2) PETITE HISTOIRE DE CREUSE

La **Creuse** est généralement présentée comme une **terre d'émigration**, particulièrement celle des « Maçons Creusois ». Ce que l'on sait moins, c'est qu'elle a été également une **terre d'accueil** :

- Du début du siècle jusque dans les **années 60** : **ouvriers Polonais** et **Italiens** pour les mines d'or et de charbon (Budelière, Lavaveix-les-Mines, Bosmoreau-les-Mines) ; Tailleurs de pierre de Granit Italiens sur les secteurs de Chabrières, de Sardent...
- **Réfugiés espagnols, alsaciens...** pendant la **guerre de 39/45**, et aussi l'accueil des **enfants juifs par L'osé** (organisation secours à l'enfance).
- Dans les **années 60/70**, l'épisode douloureux des **enfants réunionnais**.
- **Années 70**, le « retour à la terre » de quelques dizaines de **citadins** disposant souvent d'un bon niveau socioculturel, et dont beaucoup d'enfants devenus quadras aujourd'hui sont des acteurs importants de la vie économique et culturelle creusoise.
- **Années 2000/2020** : la **politique d'accueil** initiée par la Région Limousin suite à ses exercices de prospective territoriale « Limousin 2007 » et « Limousin 2017 » a instillé auprès des collectivités locales une sensibilité à cette question. Même si les résistances sont encore fortes ici ou là, force est de constater que le **solde migratoire** est devenu **positif** dès le milieu des années 2000 et qu'il le reste.
- **Actuellement** de nombreux migrants sont accueillis au sein de notre département mêlant **diverses origines** en grande partie issues **d'Afrique et d'Asie**.

Toutes ces arrivées ont eu un impact sur la vie culturelle du département, donnant naissance à des **initiatives aux couleurs artistiques variées** : ainsi en est-il du groupe « **Fanam** » (Musique réunionnaise), du spectacle « **Une Italie qui Chante** » qui tourne depuis plusieurs années... La **Scène Nationale Jean Lurçat**, et l'« **Avant-Scène** » premier « café-concert » de Creuse à Aubusson, l'association d'intermittents du spectacle **Faire et Défaire**, la création de **Emile à une vache** à Royère de Vassivière, ont ouvert la voie à de multiples initiatives : au début des années 2000, le **Café de l'Espace** à Flayat, l'association **Naut'Active** à Champagnat... Depuis 2010, on observe une accélération de la création de lieux : **L'Alzire**, **Théâtre Hélios**, le **Théâtre D'Or**, **La Petite Maison Rouge**, **Le Fabuleux Destin**, **La P'Art queterie** et d'évènements culturels : **Rock en Marche**, **Le Lézart Vert**, **La Check In Party** etc... Sans oublier que les collectivités se sont emparées également du sujet avec les créations de salles avec programmation à Bourganeuf, Sardent, Guéret, La Souterraine, Moutier d'Ahun, Evaux-les-bains, Dun le Palestel...

L'impact de ces initiatives, et notamment des résidences, provoque l'**arrivée de nombreux artistes et de musiciens professionnels aux origines diverses** (Amérique latine, Europe de l'Est, Afrique, région parisienne et Nord Pas de Calais) attirés par un cadre et des conditions de vie (ruralité, prix de l'habitat, richesse de l'univers culturel) qui les incitent à s'installer durablement à l'instar de **la Fanfare Eyo'nlé**. Leurs différents univers, leur curiosité contribuent largement à la **diversité** et à l'**hybridation** (Electro-Trad, influences tziganes, Rap, reggae, Latino Cumbia etc..). A noter que nombre d'entre eux proposent également des cours ou des ateliers à destination des amateurs, adultes et enfants.

LA MONTAGNE

Ruralité

Une petite commune de la Creuse a décidé d'accueillir une grande famille de musiciens venue du Bénin

Publié le 23/10/2019 à 19h24



Seize nouveaux habitants de Champagnat (Creuse) arrivent de la capitale du Bénin. C'est le résultat d'une complicité artistique vieille de douze ans entre la fanfare Eyo'nlé et la scène musicale de la Naute, d'une politique d'accueil communale et du « Passeport talent », qui favorise l'accueil d'artistes, de chercheurs et d'investisseurs en France.

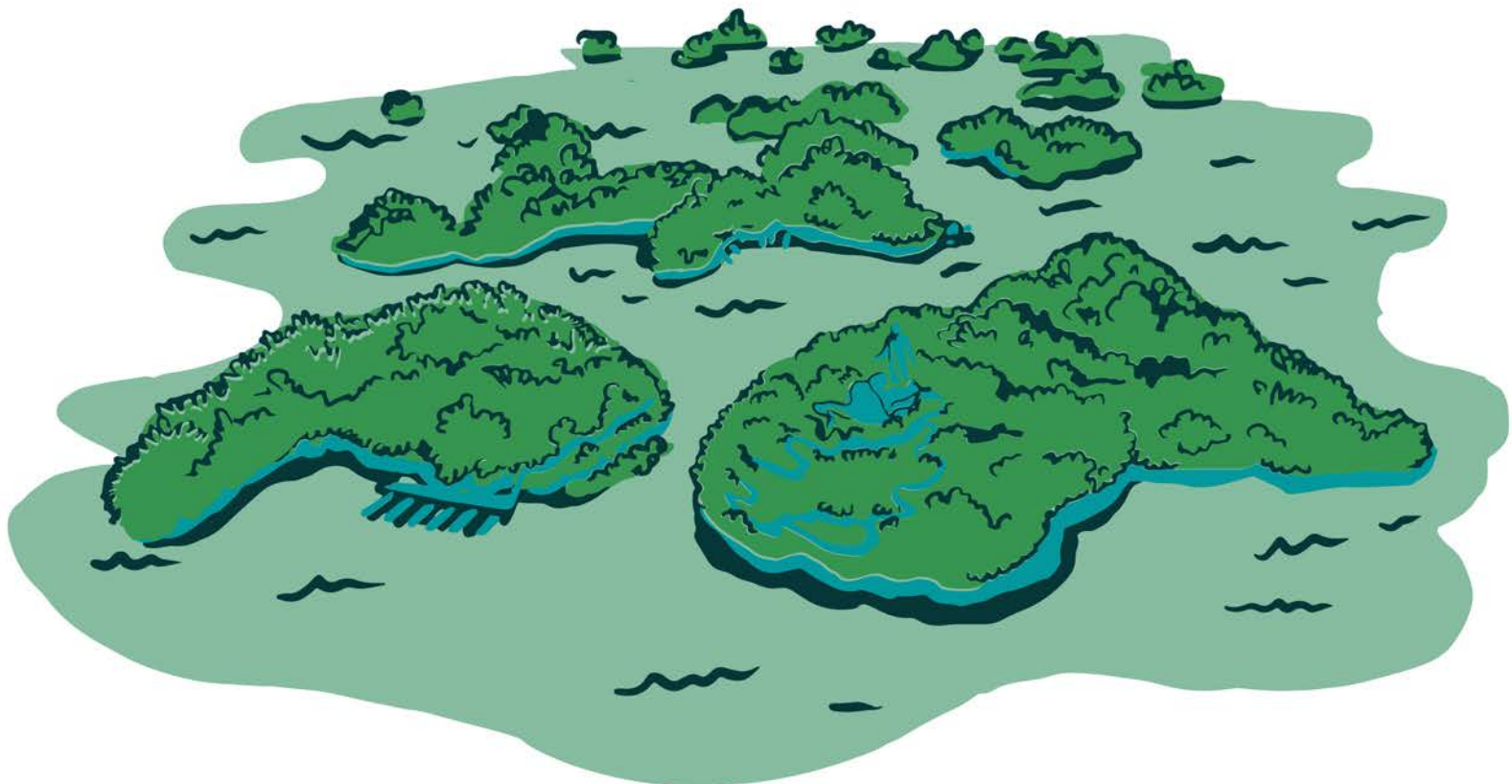
Article tiré de l'article du 23/10/2019 du journal La Montagne Creuse

3) La Genèse du projet : du SOLIMA Creuse à L'Archipel

Les musiques actuelles vivent déjà en Creuse grâce aux acteurs locaux et aux dizaines de milliers de spectateurs qu'elles enchantent chaque année. Elles tissent un lien social indispensable à nos territoires.

Alors qu'est-ce qui nous pousse à vouloir nous structurer en une SMAC étendue sur l'ensemble du département ? Pourquoi ne pas se contenter d'un lieu phare où tous les creusois viendraient partager leur appétit de concerts et de spectacles ?

Parce que c'est la Creuse, territoire dont l'organisation naturelle n'a pas de centre mais des îles, un archipel, une sorte de lagon composé d'îlots excentrés.



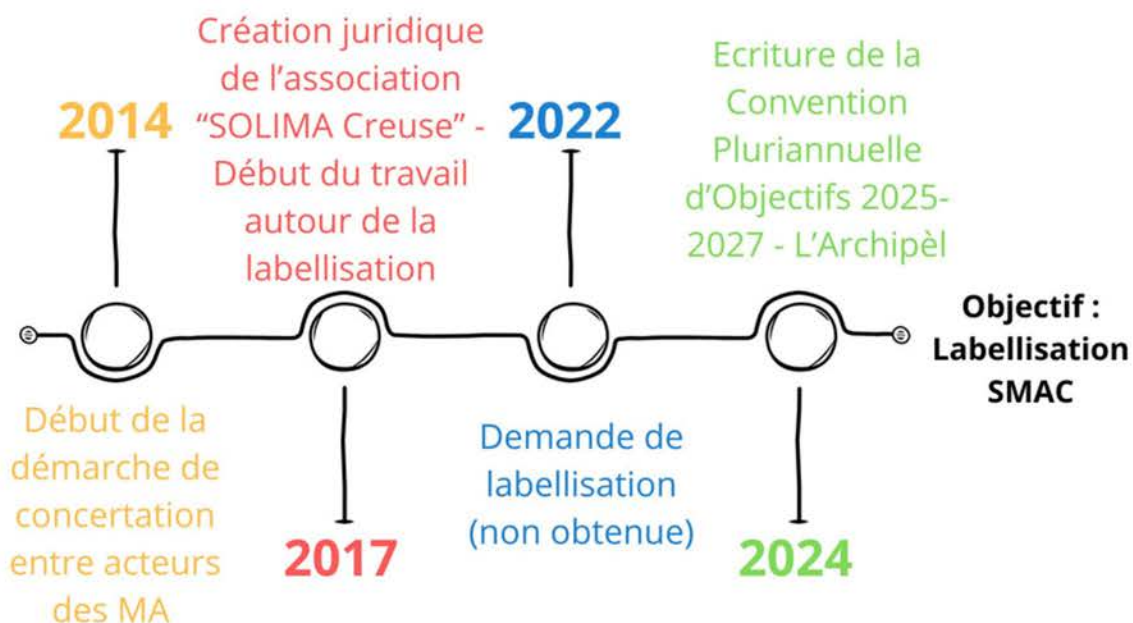
Depuis 2014, les acteurs creusois des musiques actuelles, les collectivités territoriales et l'Etat se réunissent dans le cadre d'une concertation.

En 2017, l'association SOLIMA Creuse est constituée afin de travailler dans la durée au développement des musiques actuelles sur le département, en aménageant les conditions nécessaires à une coopération pérenne et permanente entre les opérateurs privés et les partenaires publics. Cet objectif se fait en cohérence et complémentarité avec les objectifs de la **labellisation Scène de Musiques Actuelles (SMAC)**. Différents groupes de travail et actions sont mis en place en collaboration entre les structures pour développer des actions culturelles cohérentes sur notre territoire. L'objectif : répondre à la volonté de l'Etat et de la Région d'avoir une SMAC par département.

Le dépôt du dossier de demande de labellisation a été effectué en juillet 2022 après concertation avec l'Etat, la Région et le Département. Répondant aux modalités d'attribution du label à savoir que le projet présenté doit s'articuler autour de trois missions :

- la création/production/diffusion de concerts ;
- l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles et amateurs ;
- l'action culturelle.

En 2023, malheureusement, malgré les efforts soutenus et la qualité du dossier présenté, le Ministère de la Culture a émis une **réponse négative à la demande de labellisation**. Face à cette situation, le comité de suivi s'est mobilisé pour trouver des solutions alternatives et a proposé la mise en place d'une expérimentation du projet déposé. Cette expérimentation prendra la forme d'une **convention pluriannuelle d'objectifs**, dont la signature est prévue **début 2025**. Sur une période de trois ans, cette convention vise à démontrer la viabilité du fonctionnement et du projet défendu par l'association, tout en soulignant son engagement et son ancrage sur le territoire. L'association décide à ce moment là de changer de nom pour **L'Archipèl**.



II - Présentation de l'association L'Archipèl



1) Composition de l'association et gouvernance

Le projet est porté par une structure associative, **L'Archipèl**, qui regroupe une **diversité d'acteurs** artistiques et socioculturels **participant au développement des musiques actuelles** sur le territoire creusois.

- **Les membres :**

L'association se compose de 4 catégories de membres :

1. **Les membres permanents** : Il s'agit des 4 structures fondatrices, impliquées dans la gestion de L'Archipèl au moment de l'évolution statutaire décidée en 2023, à savoir :

- Creuse Toujours (Fursac)
- Naut'Active (Champagnat)
- La Moustache (Jarnages)
- Espace Associatif Alain Fauriaux (Flayat)

2. **Les membres actifs** : sont membres actifs les personnes morales ou physiques qui soutiennent, qui participent sous forme de partenariat, qui s'inscrivent dans une ou plusieurs des commissions et/ou qui s'impliquent durablement dans l'association et qui ont été agréées par le Bureau.

3. **Les membres sympathisants** : sont membres sympathisants les personnes morales ou physiques montrant un intérêt pour le projet sans pour autant s'investir à la hauteur des membres actifs.

4. **Les membres d'honneur** : sont membres d'honneur les personnes ayant rendu des services à l'association, ils sont désignés par vote du Bureau.

- **L'Assemblée Générale**

Elle réunit l'ensemble des membres adhérents, personnes physiques et morales de droit public ou privé qui contribuent au développement des musiques actuelles sur le territoire, ou sont partenaires des actions réalisées. Elle délibère sur la situation morale de l'association, la situation financière, le budget prévisionnel, les comptes, le rapport d'activité et le rapport d'orientation.

- **Le Bureau**

Il est composé de 6 personnes maximum avec a minima les 4 membres permanents et 2 représentants des membres actifs élus par leurs pairs. Le bureau élit en son sein jusqu'à 4 co-présidents pour 3 ans.

Le bureau est investi d'une manière générale des pouvoirs de gestion les plus étendus dans la limite des buts et moyens d'actions de l'association ainsi que dans le cadre des résolutions adoptées par les Assemblées Générales. Il conçoit le projet associatif et assure les fonctions dites "politiques". Les co-président-e-s représentent l'association dans tous les actes de la vie civile ; ils/elles ont de plein droit qualité pour ester en justice, comme défendeurs ou demandeurs au nom de l'association. Le Bureau peut consentir des délégations aux salariés de l'association. Les décisions sont prises au consensus, en cas d'indécision, la décision est votée à la majorité. Les relevés de décisions de réunions du Bureau sont accessibles sur demande des membres ou des salariés.

- **L'équipe salariée permanente**

Actuellement l'équipe salariée permanente se compose uniquement d'un coordinateur qui joue un rôle central dans la gestion de l'association (gestion de la vie associative, administration, organisation des travaux et réunions, coordination des actions, gestion financière et comptable...), la mise en œuvre des projets et l'articulation des différentes activités de l'association. Cette stabilité au niveau du personnel contribue à assurer une continuité opérationnelle et à consolider l'expertise interne.

- **Le Comité de suivi**

Il réunit, une à deux fois par an, le Bureau, le coordinateur, les partenaires publics et organisations professionnelles, et assure la fonction d'évaluation de la mise en application du projet associatif et de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Il est actuellement composé de : la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse, les communes et intercommunalités impliquées, et le Réseau des Indépendants de la Musique.

• Les commissions

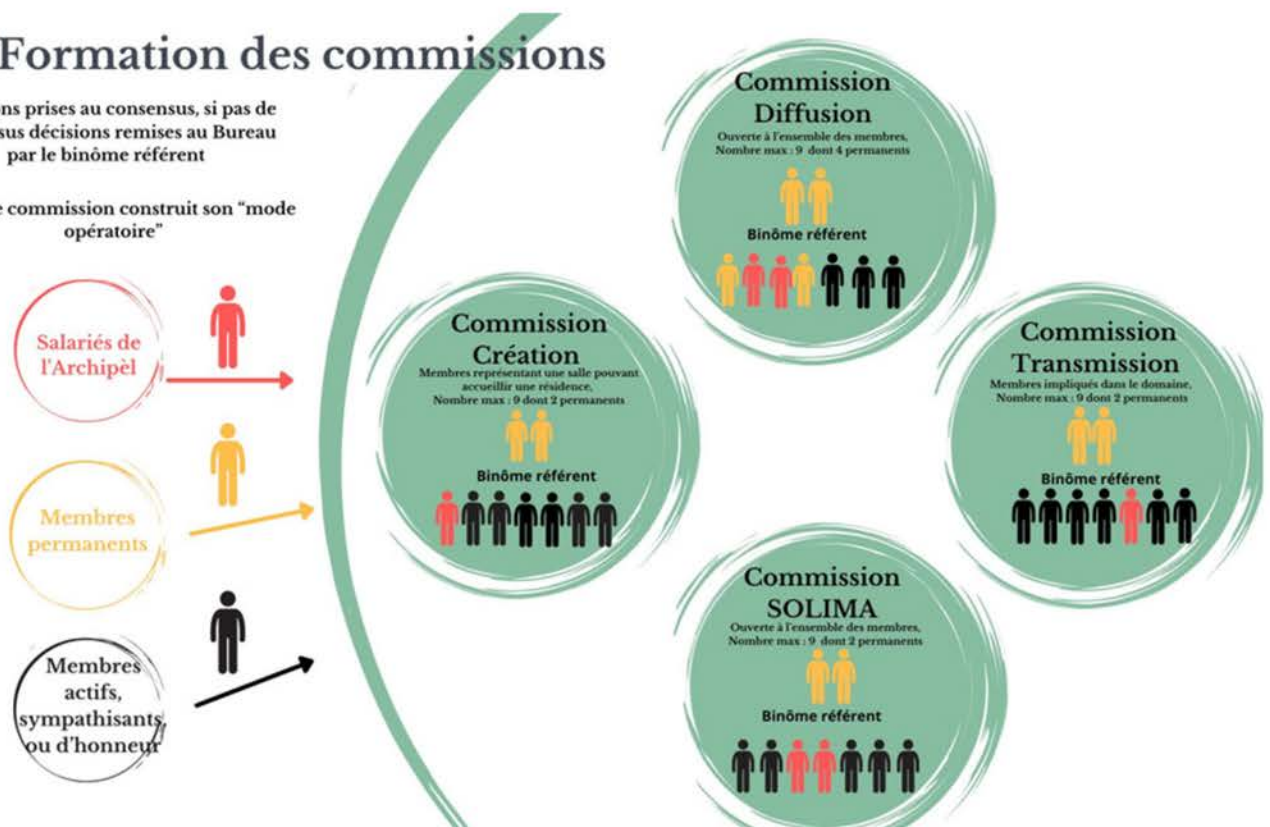
Elles favorisent la construction et le suivi de différents axes du projet à titre consultatif. Les commissions réunissent des personnes physiques et/ou morales intéressées par la thématique. Elles fonctionnent sur la base d'un **binôme de référents** (membres permanents). La liste et la composition des commissions de travail peuvent évoluer dans le temps, en fonction des besoins du projet artistique développé par l'association. Voici pour l'instant les commissions identifiées et mises en place :

1. Commission "Diffusion"
2. Commission "Création"
3. Commission "Transmission"
4. Commission "SOLIMA"

- **L'équipe salariée** assure la **formalisation du projet artistique et culturel**.

Formation des commissions

- Décisions prises au consensus, si pas de consensus décisions remises au Bureau par le binôme référent
- Chaque commission construit son "mode opératoire"



Gouvernance de L'Archipel

Nombre actifs, sympathisants et d'honneur

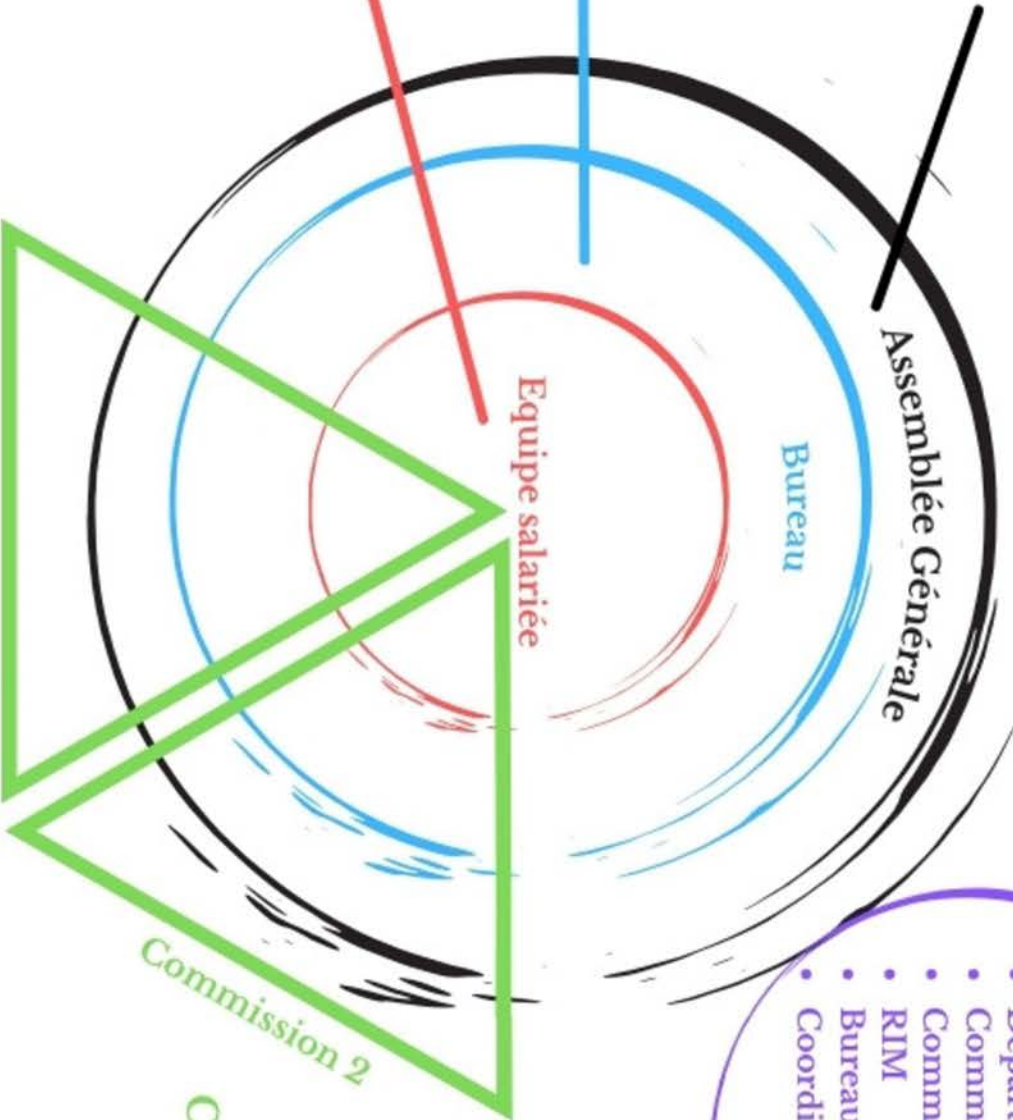
- Membres des MA
- Associations
- Publics
- Techniciens
- Artistes
- Médias
- Autres...

Bureau

- 4 membres permanents :
Creuse Toujours
Naut'Active
La Moustache
Espace Associatif Alain Fauriaux
- + 2 membres actifs

Equipe salariée

- Coordinateur
- Administrateur



Assemblée Générale

Bureau

Equipe salariée

Commission 1

Commission 2

Comité de suivi

- DRAC
- Région
- Département
- Communautés de communes
- Communes
- RIM
- Bureau
- Coordinateur

Commissions

- Diffusion
- Création
- Transmission
- SOLIMA

Composées de membres de l'équipe salariée, de membres du Bureau et d'adhérents

2) Fonctionnement

Le fonctionnement de l'association L'Archipel est **de type collégial**, avec un **Bureau sans postes "honorifiques"**.

La coordination est responsable de la **mise en œuvre des orientations** proposées en commissions et validées par le Bureau. Chaque commission thématique se voit attribuer un ou des objectifs périodiques qui feront l'objet d'une évaluation régulière.

Le projet associatif va pouvoir s'appuyer au démarrage sur les 4 structures qui l'ont porté (membres permanents). Au fur et à mesure de la mise en place du projet, les statuts prévoient la possibilité d'ouvrir le Bureau plus largement au membres actifs de l'association. Cette intégration de **nouveaux membres au Bureau** ne pourra se faire que **par cooptation**, ce noyau dur ayant pour fonction d'assurer la **durabilité** et la **cohérence du projet**.

Les **prises de décisions** se font **par consensus**, nécessitant l'examen détaillé des "objections raisonnables" et un recours exceptionnel au vote.

C'est au Bureau avec l'appui des différents partenaires, autrement nommé le comité de suivi, qu'il appartiendra de fixer chaque année ses priorités et de réorienter si nécessaire le présent projet associatif en apportant les corrections nécessaires à son fonctionnement. Il aura pour fil conducteur **la convention pluriannuelle d'objectifs** fixée pour trois ans et comme **but l'obtention du label Scène de Musiques Actuelles**.

3) Moyens matériels et techniques

L'Archipel n'est pas exploitant d'un lieu unique comme la plupart des structures labellisées SMAC, elle s'appuie sur les équipements existants sur le territoire creusois notamment les différents sites exploités par les membres permanents :

- **Naut'Active** : une salle de spectacle (avec buvette et restauration), sur une base de loisirs.
- **Le Café de l'Espace** : une salle de spectacle de petite capacité (avec bar)
- **La Moustache** : une association basée dans une auberge culturelle avec un espace scénique (avec bar, restauration, hébergements)
- **Creuse Toujours** : un projet de tiers-lieu en construction

De nombreux **autres lieux** sont mis à contribution pour la diffusion, l'accueil d'artistes en résidences, la mise en place d'ateliers ou masterclass :

- La quincaillerie (Guéret)
- L'Espace Fayolle (Guéret)
- L'Espace André Lejeune (Guéret)
- Le Théâtre Jean Lurçat (Aubusson)
- La Salle culturelle Confluence (Bourganeuf)
- Espace culturel Claude Chabrol (Sardent)
- ...

Enfin, une **démarche de mutualisation** vise à constituer progressivement un **parc matériel** : backline, matériel son et lumière qui permettra de développer des actions dans les zones "peu couvertes" par une offre culturelle. Actuellement une batterie et un ampli basse ont été achetés et sont mis à disposition des structures membres sur demande.

Un ou plusieurs véhicules seront par la suite nécessaires et permettront de naviguer entre chacune des îles, de faire la liaison et de réapprovisionner chacun des lieux de diffusion ou d'accueil en moyens techniques nécessaires.

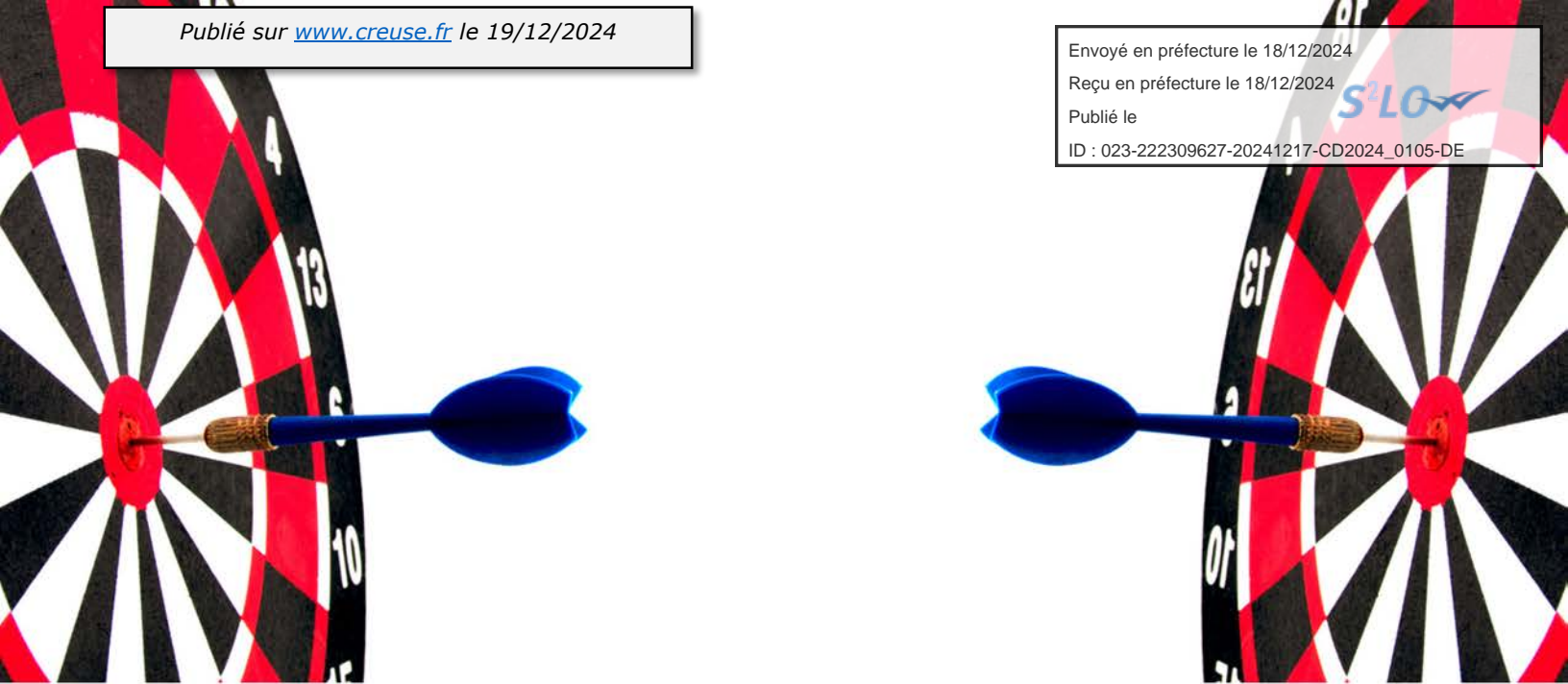
III - Les actions de L'Archipel

1) Diffusion

En 2017, le CNM dénombrait en Creuse un total de **52 représentations payantes pour 10 500 spectateurs** (162k€ de billetterie), hors festivals. Un nombre total de représentations relativement faible (au deux tiers sur des petites jagues) avec une part importante du secteur public (deux tiers des représentations – Centres Culturels). Au-delà des programmations régulières, de nombreux festivals sont organisés principalement sur la période estivale (données CNM 2017 : 17 représentations payantes pour 24 500 spectateurs - 566 k€ de billetterie). **Une part importante des événements organisés en Creuse est gratuite ou à prix libre et donc n'est pas prise en compte.**

Une analyse de ces données rapportées à la démographie des territoires vient illustrer le haut niveau de diffusion des musiques actuelles en Creuse (5,4 représentations pour 10 000 habitants). Si le nombre de représentations et la fréquentation sont équivalents à la moyenne régionale, les **recettes de billetterie sont deux fois moins importantes** (politique tarifaire basse).





La diffusion proposée par l'Archipèl cherche à :

1. Favoriser la programmation d'**esthétiques musicales peu diffusées**
2. Défendre les **cultures présentes sur le territoire** (créoles, italiennes, portugaises, africaines...)
3. Compléter et renforcer les programmations existantes en soutenant les **prises de risques artistiques** : co-réalisations de concerts, de premières parties, de plateaux amateurs...
4. Organiser des **événements en partenariat** avec les structures existantes sur le département pour donner de la visibilité aux projets, permettre la rencontre et le faire ensemble

La programmation sur le territoire s'inscrit dans les réseaux professionnels régionaux, nationaux et internationaux, et contribue à la vie artistique du pays en accueillant des groupes locaux ou provenant d'autres régions, en travaillant avec des structures d'autres territoires, en valorisant la production creusoise au-delà de la Nouvelle-Aquitaine.

L'Archipèl vient **consolider la diffusion artistique sur le territoire**, sans se cantonner aux esthétiques des musiques actuelles, **en soutenant la prise de risque** (niches artistiques, têtes d'affiches, premières parties...) et en encourageant les **hybridations artistiques**.

L'Archipèl priorise donc :

- La programmation d'**artistes de notoriété importante, de grandes formations et de projets hybrides** avec des coûts artistiques plus élevés qu'habituellement.
- La programmation de **premières parties, de plateaux amateurs** et d'**esthétiques peu diffusées** (Jazz, hip-hop, musiques traditionnelles...), d'**artistes accompagnés sur le territoire** et vient renforcer les programmations « habituelles » **en encourageant la diversité**.
- Les actions de diffusion s'orientent également vers l'objectif d'**équité territoriale** (pour couvrir les bassins peu pourvus, événements hors les murs) et le **développement de partenariats avec d'autres acteurs et réseaux** (lieux et associations, réseau TELA, ALISO...).



42 artistes/groupes accueillis en 2024 :

CHARLIE AND THE SOAP
LES BARBEAUX
BEE DEE KAY
DRIV AND
THE UFOZZ
PAD BRAPAD
THE KELLOGH'S
BROTHERS
LES
HURLEMENTS
DE LÉO

JOHNNY
MONTREUIL
ANTALJIK
MAO
CORMONTREUIL
PIX VAE
LES GRANDS
ZANIMO
PASSION COCO
BIG UKULELE
MYSTICALLY

LE MANGE BAL
RHINO FEAT FP
ATOMIC PING PONG
EL GATO NEGRO
LA POISON
BARRUT
BEN JACOBACCI
LAURE
VERMEULIN
MÈFISTO
LA FANFARE DU
COIN

EYO'NLÉ
BIG RED
AKIRA ET LE
SABBAT
FOX HOLE
DIDIER
SUPER
AKI AGORA
L'HEXALER
GÉRAUD
BASTARD
DAVODKA

BAÏKAL

ARMONI
DGG CREW
RIEN DANS TON
FOLK
LES FRÈRES
SCOPITONS
BANDIKOOT
LES RAMONEURS
DE MENHIRS
LOUV

2) Création

Peu de projets sont accueillis en résidence en Creuse et les moyens mobilisés pour l'accompagnement de projets artistiques sont rares. L'environnement professionnel des musiciens est très peu développé (un seul label discographique identifié sur le territoire, absence de tourneurs...). Le manque d'équipements adaptés à l'accueil d'artistes en résidence oblige à **construire des partenariats** avec de nombreuses structures culturelles (Scène Nationale d'Aubusson, La Quincaillerie, La Guéretoise de spectacle, la Communauté de communes Creuse Sud Ouest...) ou socio-éducatives (lycée agricole, centre médico-social...). Plusieurs **projets d'espaces de création et de répétition** sont en cours (Tiers-Lieu à Fursac, studios à Champagnat, lieu de création à Jarnages...).

- Les actions portées par L'Archipel :
 - Les « **résidences territoriales** » organisées depuis 2015 : **4 groupes sont soutenus chaque année**. Les groupes sont sélectionnés par appel à projet pour une aide personnalisée (résidence création, accompagnement, actions culturelles...) au travers d'un parcours construit collectivement, mobilisant les ressources et compétences des membres ;
 - « **Sur les Rails** » est un dispositif d'accompagnement à la professionnalisation de deux ans adapté au besoin d'un groupe départemental sélectionné par l'Archipel.



Résidences territoriales 2024

Nom du groupe	Période de résidence	Lieu
Atomic Ping pong	du 28 janvier au 2 février 2024	La Quincaillerie (Guéret)
VLAD	Du 12 au 16 février 2024	Salle Confluence (Bourganeuf)
Groove Catchers	du 19 au 23 février 2024	Théâtre Jean Lurçat (Aubusson)
Que Tengo	du 11 au 15 mars 2024	La Naute (Champagnat)
VLAD	du 25 au 29 mars 2024	La Naute (Champagnat)
Drum D	du 20 au 24 mai 2024	Café de l'Espace (Fayat)
Drum D	du 30 septembre au 04 octobre 2024	Espace Fayolle (Guéret)
Sans Voie	du 14 au 18 octobre 2024	La Naute (Champagnat)
Que Tengo	du 09 au 13 décembre 2024	Café de l'Espace (Fayat)
Sans Voie	du 16 au 20 décembre 2024	Théâtre Jean Lurçat (Aubusson)



Les moyens

- **La commission Création** regroupe :
 - plusieurs membres actifs, sympathisants ou d'honneur,
 - un binôme référent composé de deux membres permanents
 - un salarié

Cette commission analyse les dossiers de candidature des groupes postulant au dispositif *Résidences Territoriales*, échange avec les groupes présélectionnés et effectue le choix final des 4 groupes accompagnés chaque année. Parmi les candidatures reçues, la commission sélectionne également le groupe qui bénéficiera du dispositif *Sur les rails*.



3) Transmission

La transmission est un axe essentiel au projet défendu par L'Archipèl. Les actions de sensibilisation, d'initiation ou de médiation sont souvent un premier pas vers d'autres pratiques et un moyen d'ouvrir les personnes à la diversité des expressions artistiques et culturelles, tout en respectant les droits culturels de chacun. Ces actions permettent à chaque individu, quel que soit son contexte socio-culturel, d'accéder à une pratique artistique et de participer à la vie culturelle selon ses propres références. En milieu scolaire par exemple, elles favorisent l'inclusion des personnes en difficulté et la prise en compte des besoins spécifiques, tout en respectant les différentes cultures présentes. Elles contribuent à l'amélioration du cadre de vie par l'exposition ou la présentation des productions réalisées, tout en valorisant la diversité des expressions culturelles. Elles renforcent la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement par la mobilisation des élèves et le travail des équipes pédagogiques et éducatives avec les parents d'élèves, dans une dynamique de respect des droits culturels de chacun.

Les projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) permettent de créer des liens entre les propositions artistiques et les personnes, de multiplier les portes d'entrée vers ces propositions, de susciter la curiosité et de partager l'expérience vécue, tout en garantissant le respect des droits culturels, qui reconnaissent à chacun le droit d'accéder à la culture et de participer à sa création. Au regard de l'existant, L'Archipèl a pour priorité de consolider ces actions, de leur donner de la visibilité et de les renforcer en mettant à profit la présence des artistes sur le territoire.

L'Archipèl accompagne les pratiques et l'enseignement des Musiques Actuelles en :

- Proposant des **échanges entre musiciens professionnels et amateurs** sous forme de **masterclass** ou d'**ateliers**, dans le respect des parcours et des cultures de chacun
- Développant **l'information et la formation** pour les musiciens amateurs et bénévoles, sur les esthétiques, la sonorisation, l'éclairage, la scène, les métiers du spectacle, tout en valorisant la diversité des pratiques culturelles
- **Accueillant et diffusant des projets amateurs**, en offrant un espace où chaque expression culturelle trouve sa place."



IV - Objectif labellisation SMAC : les orientations 2025-2027

1) Moyens et ressources humaines

Notre objectif premier est de **renforcer notre équipe salariée** pour mieux répondre aux besoins croissants de notre association. Cette initiative s'inscrit dans une vision stratégique de développement visant à améliorer notre efficacité opérationnelle et à soutenir nos projets de manière plus structurée et professionnelle.

- **Renforcer les liens entre l'équipe salariée de L'Archipèl et les équipes des structures membres**

Les salariés et bénévoles des structures membres de L'Archipèl constituent une sorte d'"**équipe élargie**", indispensable au développement du projet défendu. En effet, une partie de leur temps est dédiée à ce projet collectif, un de nos enjeux sera de **formaliser leur implication** afin de **valoriser au mieux le temps passé sur ce projet**. Il est également important de **définir clairement les rôles et responsabilités des salariés et bénévoles** des structures membres dans le cadre du projet collectif en créant un **outil qui permettra de détailler les attentes, les objectifs et les procédures** pour les membres des structures, assurant une compréhension commune du projet. L'**organisation d'un séminaire** est à renouveler, il permet de renforcer les liens entre les équipes.

- **Création d'un poste supplémentaire à temps plein**

Afin de concrétiser cette ambition, nous prévoyons la **création d'un poste supplémentaire** à temps plein dès la fin 2024. Ce nouveau poste viendra en appui au coordinateur actuel, qui assume déjà de nombreuses responsabilités. En allégeant sa charge de travail, nous pourrions non seulement améliorer la qualité de notre gestion quotidienne mais aussi permettre au coordinateur de se concentrer sur des tâches plus stratégiques.

- **Apport de nouvelles compétences et expertises**

Cette expansion de l'équipe salariée apportera de **nouvelles compétences** et expertises. L'arrivée d'un nouveau membre offrira une diversité de perspectives et de savoir-faire, ce qui contribuera à une **mise en œuvre plus fluide de nos initiatives**. La nouvelle recrue pourra apporter des idées innovantes et des pratiques éprouvées, améliorant ainsi notre capacité à atteindre nos objectifs.

- **Evolution vers une direction formelle**

Par ailleurs, l'association répond à la nécessité émise par l'Etat de **mettre en place une direction** structurée. Conformément aux directives gouvernementales, le poste actuel de coordinateur évoluera progressivement vers un poste de **direction administrative** (la programmation artistique étant élaborée collectivement au sein d'une commission et validée par le Bureau) au cours des trois années de conventionnement, dès que les moyens financiers le permettront.

Cette transformation permettra d'instaurer une gouvernance plus solide et de répondre efficacement aux exigences administratives et stratégiques, garantissant ainsi une meilleure pérennité de nos actions et plus globalement du projet.

Pour ce faire, la **mesure Transfert de Savoir Faire** du contrat de filière suivi d'un parcours d'accompagnement à la fonction de direction (CNM/FEDELIMA) pourront être suivis par le coordinateur actuel afin qu'il puisse bénéficier d'une montée en compétence en cohérence avec le projet associatif.

En résumé, le renforcement de notre équipe salariée est un pas crucial pour notre association. Il s'agit d'une démarche proactive visant à **optimiser notre organisation interne**, à enrichir notre expertise collective et à assurer une gestion plus performante.

L'évolution vers une **direction formelle** est également un aspect essentiel de notre stratégie, permettant de **structurer davantage notre fonctionnement** et de **nous aligner avec les attentes institutionnelles**. Ces initiatives combinées constituent la base d'une croissance soutenue et durable pour notre association.

- **Stratégie de développement des ressources financières**

Les points évoqués ci-dessus nécessitent une **montée en puissance financière** sur l'ensemble de la durée de la convention. Les niveaux de **financement des partenaires actuels devront nécessairement augmenter**, nous devons également **identifier d'autres financements** supplémentaires et **développer nos ressources propres**. De plus, les dernières années nous ont montré la nécessité d'**arriver à un niveau de fond propre plus confortable** afin que notre trésorerie nous permette d'encaisser les décalages de versements et favorise la mise en place de nos actions tout au long de l'année.

- **Inscription au sein de fédérations et réseaux nationaux**

L'essence même de L'Archipel est de **fédérer les structures** oeuvrant dans le secteur des musiques actuelles, il semble donc opportun que l'association puisse **s'inscrire dans des réseaux et fédérations** plus vaste qui oeuvrent au delà de notre département pour prendre part aux échanges concernant les sujets nationaux. L'Archipel prolongera son adhésion au **Réseau des Indépendants de la Musique** et demandera à intégrer la **FEDELIMA**, la **SMA** ou encore la **Fédération Hiero**. L'inscription au sein des fédérations et réseaux nationaux représente une opportunité stratégique pour L'Archipel. Toutefois, elle requiert une mobilisation adéquate des moyens et ressources humaines pour garantir une intégration efficace et bénéfique.

2) Ligne éditoriale

L'Archipèl souhaite établir une ligne éditoriale claire et cohérente, articulée autour des axes principaux de son projet associatif : **la diffusion, la création et la transmission**. Cette ligne directrice vise à refléter la diversité et la richesse des propositions artistiques tout en répondant aux manques identifiés sur le territoire. Elle intègre également la notion de droits culturels, en veillant à ce que chaque individu puisse accéder à une offre culturelle diversifiée et participer pleinement à la vie artistique selon ses propres références et aspirations.

Voici les principaux éléments de cette ligne éditoriale :

Diffusion :

- **La programmation d'artistes de renommés :**

L'idée est de favoriser la venue d'artistes reconnus, de grandes formations pour attirer un large public sur le département.

- **Projets hybrides :** Intégrer des projets artistiques innovants et interdisciplinaires pour diversifier l'offre culturelle.
- **Soutien aux premières parties et plateaux amateurs :** Encourager les nouveaux talents et les artistes locaux en leur offrant une visibilité en première partie d'artistes de renommée importante.
- **Esthétiques peu diffusées :** Promouvoir des genres musicaux moins représentés sur le territoire tels que le jazz, le hip-hop, et les musiques traditionnelles, afin de diversifier les propositions culturelles et attirer des publics variés.
- **Couverture des bassins peu pourvus :** Organiser des événements culturels dans des zones géographiques où l'offre artistique est limitée, afin de garantir un accès équitable à la culture.
- **Événements hors les murs :** Proposer des spectacles et des activités culturelles en dehors des lieux traditionnels pour toucher un public plus large.

- **Collaboration avec d'autres acteurs et réseaux** : Travailler en partenariat avec des lieux, des associations et des réseaux tels que TELA et ALISO pour renforcer la programmation et mutualiser les ressources.

Thématiques transversales et actions spécifiques

- **Thématiques et courants artistiques** :

Ambiances Créoles : Organiser des concerts, spectacles et événements autour de la culture créole, avec des artistes comme Danyèl Waro et Ti Katorz.

Influences Tziganes et klezmers : Proposer des concerts, projections de films, expositions, et ateliers de danse mettant en valeur ces traditions culturelles.

Hip Hop et cultures urbaines : Créer des événements combinant concerts, battles de danse, performances de graff, et ateliers, pour célébrer la culture urbaine et le hip-hop.

Inclusion et représentation

- **Présence féminine et diversité culturelle** :

Favoriser la présence des femmes sur scène : Veiller à une représentation équilibrée des artistes féminines dans la programmation.

- **Représentation des identités culturelles** : Assurer une diversité culturelle dans les propositions artistiques pour refléter la pluralité des identités et des expressions culturelles.

En conclusion, la ligne éditoriale de L'Archipel vise à créer une **programmation riche, diversifiée et inclusive**, en mettant l'accent sur **l'équité territoriale, la collaboration avec d'autres acteurs culturels, et la promotion de la diversité artistique et culturelle**. Cette approche intègre également les droits culturels, en garantissant à chacun la possibilité de participer à la vie culturelle selon ses propres références, tout en respectant la diversité des expressions. Cela permettra de renforcer l'impact de l'association, d'attirer un public varié et de soutenir les artistes ainsi que les projets innovants.

Création :

L'accueil d'artistes, dans le cadre des **résidences territoriales**, est à poursuivre, à partir de la dynamique existante, en mettant en application le **nouvel appel à projet** et en veillant à renforcer les moyens trop limités pour l'instant. Le dispositif « **Sur les Rails** » est à développer, il permet d'accompagner les groupes amateurs sur différentes thématiques (costume, décor, graphisme, distribution...) et répond aux demandes et besoins de groupes locaux.

Une **révision approfondie du dispositif de résidences territoriales** est actuellement envisagée, avec pour objectif principal la segmentation en deux, voire trois appels à candidatures distincts. Cette révision vise à **mieux adapter notre soutien aux besoins** spécifiques des différents **groupes professionnels** d'une part, et d'autre part, des **groupes amateurs** ou en voie de professionnalisation ainsi que des **esthétiques peu diffusées**.

Cette segmentation permettra une approche plus ciblée, favorisant un suivi plus étroit des besoins des groupes et des artistes accompagnés. En divisant le dispositif, nous pourrons ainsi mieux répondre aux demandes variées et spécifiques, tout en assurant une meilleure allocation des ressources disponibles.

Enfin, la création d'un **dispositif interdépartemental** est en réflexion. Ce projet ambitieux vise à étendre les **opportunités de diffusion des groupes musicaux creusois**, en leur permettant de **franchir les frontières départementales** et d'atteindre de nouveaux publics.

Objectifs du dispositif interdépartemental :

Offrir de nouvelles opportunités de diffusion : Permettre aux groupes et artistes de la Creuse de se produire dans les départements voisins, en élargissant leur audience et en augmentant leur visibilité.

Renforcement des compétences artistiques : Faciliter les échanges artistiques et culturels, offrant ainsi aux artistes locaux la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences et influences.

Élargissement progressif du réseau :

Phase initiale : départements voisins : Commencer par des collaborations avec des structures culturelles dans les départements limitrophes, établissant ainsi un réseau de soutien et de promotion régionale.

Extension à des départements plus éloignés :

Une fois le dispositif bien rodé, étendre les partenariats à des départements plus lointains, créant ainsi un réseau de diffusion plus vaste et diversifié.

Stratégies de mise en œuvre :

Collaboration avec des structures culturelles : Nouer des partenariats avec des salles de concert, des festivals, des associations et d'autres organismes culturels dans les départements voisins pour organiser des événements communs (Des Lendemain Qui Chantent, Fédération Hiero, La Nef,...).

Réseau d'échanges artistiques : Mettre en place un réseau d'échanges permettant aux artistes des départements partenaires de se produire également dans la Creuse, favorisant ainsi un échange mutuellement bénéfique.

Soutien logistique et financier :

Aide à la mobilité : Proposer des aides logistiques pour faciliter les déplacements des groupes musicaux creusois vers les départements partenaires.

Organisation de tournées :

Planifier et coordonner des tournées régionales pour les artistes locaux, maximisant leur exposition et minimisant les coûts logistiques.

Communication et promotion :

Campagnes de communication conjointes : Développer des campagnes de communication collaboratives avec les partenaires des départements voisins pour promouvoir les événements et les artistes de manière efficace.

Plateformes de diffusion :

Utiliser les plateformes numériques et les réseaux sociaux pour diffuser des informations sur les événements et les artistes, atteignant ainsi un public plus large et diversifié.

Le dispositif interdépartemental vise à :

Augmenter la visibilité des artistes creusois en leur offrant des opportunités de se produire devant de nouveaux publics.

Renforcer les liens culturels entre la Creuse et les départements voisins, créant ainsi une dynamique de soutien mutuel et d'enrichissement artistique.

Contribuer au développement économique local en attirant des publics diversifiés et en stimulant l'activité culturelle régionale.

En conclusion, la création de ce dispositif interdépartemental représente une étape cruciale dans le développement culturel de la Creuse. Il s'agit d'un projet stratégique visant à promouvoir les talents locaux, à favoriser les échanges artistiques et à enrichir la scène culturelle régionale. Grâce à ce dispositif, les artistes creusois pourront élargir leur horizon, se faire connaître au-delà des frontières départementales et contribuer activement à la vitalité culturelle de leur région.

Transmission :

Une **réflexion** doit être engagée **avec les écoles associatives** dans un premier temps (P'art SI P'art LA et Guéret Variétés) afin de **préciser les besoins et d'orienter les actions à développer**. C'est un enjeu important, en prise directe avec les Droits culturels, portant sur la possibilité d'accéder à la pratique et de contribuer à la vie culturelle et à la création artistique. Des **actions collectives** (master class, parcours...) pourront être envisagées avec l'appui de personnes compétentes (équipe salariée, intervenants...).

Des **partenariats avec le Conservatoire** sont également envisagés sur des actions spécifiques en lien avec les Musiques Actuelles (repérage, master class, valorisation, mise à disposition de matériels et locaux...).

L'Archipèl propose de développer des **temps de rencontre et de pratiques ouverts à toutes et tous** (amateurs comme professionnel.le.s) comme des « bœufs », scènes ouvertes, micro ouverts...

L'information et la ressource seront développées au sein de plusieurs structures du territoire, et feront l'objet d'un travail itinérant. A terme, l'idée d'un « **ferry** » de **l'Archipel** : un véhicule aménagé pour le transport de matériel et de personnes, assurant une liaison "inter-îles" permettrait d'assurer une fonction de **centre de ressources ambulant**.

Au regard de l'existant, il s'agit prioritairement pour l'Archipèl de venir **consolider les actions existantes**, de leur donner de la visibilité et de les renforcer en mettant à profit la présence des artistes sur le territoire. Dans un second temps, l'Archipèl pourra travailler à la **structuration et au développement de ces actions**. L'action culturelle se construit avec un grand nombre d'interlocuteurs et nécessite un travail de coordination important que pourra porter l'équipe salariée de l'Archipèl une fois développée. Les actions avec les établissements socio-éducatifs par exemple, impliquent les conseillers pédagogiques en éducation musicale, les conseillers pédagogiques de circonscription, les professeurs relais et professeurs de musique, les conseillers art et culture des délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), les référents culturels, les CHAM présentes sur le territoire, les élèves...

Les **premières actions** de l'Archipèl consisteront à :

- **Développer des actions autour d'artistes en résidence ou en diffusion** (assister aux balances des groupes, aux concerts, aux étapes de la création lors de résidences, organiser des interviews d'artistes par des jeunes...)
- **Présenter le projet de l'Archipèl et la programmation** dans les établissements scolaires, socio-éducatifs...

Dans un **second temps**, plusieurs projets pourront voir le jour progressivement, selon les moyens octroyés par nos partenaires :

- **Mise en place d'un MédiaLab** en partenariat avec les médias locaux ;
- **Résidences, ateliers et diffusion** au sein des établissements scolaires ;
- **Visites des différents lieux** de l'Archipèl et **rencontres avec les équipes, découverte des métiers et du monde du spectacle** ;
- **Interventions et conférences** avec la constitution de mallettes à musique (musique électronique, jazz, rap ...), histoire des esthétiques et courants musicaux...
- **Prévention des risques auditifs** en lien avec le programme d'action Du Son pour l'audition de Hiero Limoges
- **Paniers culturels** (initiés à Jarnages) pour valoriser et diffuser les créations artistiques locales.

3) Communication

Dans le sillage de notre changement de nom, la nécessité de **créer une identité visuelle distinctive** s'impose. Un **nouveau logo**, une **charte graphique** soigneusement élaborée, une **présence sur les réseaux sociaux** plus importante ainsi qu'un **site internet modernisé** sont autant d'éléments essentiels que nous souhaitons mettre en œuvre pour refléter fidèlement notre **nouvelle identité**. Ces supports de communication revitalisés visent à encapsuler l'esprit dynamique de L'Archipèl, tout en assurant une représentation cohérente et attrayante de notre association dans les diverses sphères où elle évolue. Cette démarche réaffirme notre engagement envers l'innovation et la créativité, en témoignant de notre volonté de toujours évoluer et de rester en phase avec les aspirations culturelles de notre territoire.

Actuellement, le site nécessite une refonte, une initiative qui a été repoussée en raison de circonstances spécifiques. Initialement, la refonte du site avait été planifiée en conjonction avec le changement de nom pour l'association. Cependant, en raison de la réponse tardive concernant la labellisation et des événements qui ont jalonné le déroulement de l'année, la refonte du site a été retardée.

Cette situation souligne les défis auxquels l'association a dû faire face dans la gestion de ses projets et de ses ressources. Néanmoins, malgré ces obstacles, l'association reste résolument engagée dans le processus de mise à jour de son site internet et de ses outils de communication.

La nécessité de repousser la création d'une charte graphique, la refonte du site internet ainsi que l'élaboration d'outils de communication efficaces offrent également l'opportunité de réfléchir soigneusement aux ajustements nécessaires. L'association peut profiter de cette période pour intégrer de nouvelles fonctionnalités, améliorer l'expérience utilisateur et aligner le site et la communication sur les réseaux sociaux avec la vision renouvelée de l'association suite aux récents développements et aux activités à venir.

En somme, bien que la refonte du site internet ait été retardée en raison de circonstances extérieures, l'association demeure résolue à moderniser cet outil crucial et plus largement sa communication. Ce processus continuera de jouer un rôle essentiel dans la promotion des artistes locaux, des ressources de L'Archipèl, tout en renforçant sa présence en ligne et en consolidant son statut d'espace de référence pour les acteurs du secteur culturel local.

De plus, nous avons l'intention de créer un événement marquant afin d'officialiser la naissance de L'Archipèl et le début du processus de conventionnement. Cet événement phare se matérialisera sous la forme d'une journée festive qui aura lieu en 2025.

V - La plus-value de L'Archipel sur le territoire

L'Archipèl se positionne comme un acteur incontournable du développement culturel en Creuse, répondant aux enjeux spécifiques de ce territoire rural. Notre mission est d'accompagner, de structurer et de promouvoir les musiques actuelles à travers trois axes principaux : la diffusion, la création et la transmission. Notre objectif est de renforcer l'attractivité du département en contribuant à l'enrichissement de l'offre culturelle pour tous les publics, tout en respectant et valorisant les droits culturels, permettant à chacun de participer à la vie artistique et culturelle selon ses propres références. Nous offrons également un soutien indispensable aux artistes et acteurs locaux, favorisant ainsi une diversité d'expressions culturelles et artistiques.

1) La diffusion de concerts : une programmation diversifiée et accessible, une montée en gamme des événements et une programmation renforcée

L'Archipèl a permis l'organisation de 42 concerts en 2024, dont beaucoup n'auraient pas pu voir le jour sans notre intervention. Notre plus-value réside dans :

- L'élargissement de l'offre culturelle : En tant que co-producteur, nous permettons aux lieux de diffusion de proposer des concerts dans des esthétiques musicales peu diffusées, enrichissant ainsi la scène locale et apportant de la diversité aux habitants. Cet engagement envers la diversité esthétique contribue à faire découvrir de nouveaux genres musicaux, souvent absents dans les programmations déjà présentes.
- L'accessibilité : Nous permettons la venue d'artistes et de groupes dont les cachets seraient inaccessibles pour les structures locales seules. Cela permet d'élever le niveau artistique et d'offrir au public creusois des performances de qualité, tout en renforçant l'attractivité du territoire.
- Le soutien à la jeune scène : En intégrant des premières parties locales à nos événements, nous offrons une visibilité essentielle aux artistes émergents, contribuant ainsi à leur développement tout en dynamisant le vivier local.

L'impact territorial : Nos actions soutiennent directement l'économie locale (hébergement, restauration, etc.) et renforcent la cohésion sociale, en créant des espaces de rencontres et d'échanges autour des concerts.

En 2024, L'Archipèl a franchi une étape cruciale dans l'amélioration qualitative des événements organisés sur le territoire creusois :

- Une rémunération améliorée des artistes et intervenants : L'un des impacts les plus notables de cette première année de préfiguration a été l'augmentation significative des cachets artistiques et des rémunérations des intervenants sollicités pour les concerts, résidences et actions culturelles. Nous avons veillé à offrir des conditions financières respectant les normes du secteur, favorisant ainsi la juste rémunération des artistes, un enjeu central pour la professionnalisation du secteur musical en Creuse. Cette démarche contribue également à attirer des artistes de qualité, qui trouvent dans notre réseau des conditions de travail adaptées à leurs attentes.
- Une montée en gamme de l'accueil des artistes et du public : Grâce à une meilleure allocation des ressources, nous avons amélioré les conditions d'accueil des artistes (hébergement, restauration, conditions techniques), mais aussi celles du public en proposant des événements de plus grande envergure et mieux organisés. Ces améliorations renforcent l'expérience des participants, tant pour les artistes que pour les spectateurs, et placent L'Archipèl comme un acteur de référence pour l'organisation d'événements musicaux en milieu rural.
- Multiplication des événements : Les moyens espérés pour l'année 2025 permettent d'envisager une multiplication des actions sur tout le territoire. Nous prévoyons non seulement d'augmenter le nombre de concerts (dépassant potentiellement la trentaine d'événements de 2024), mais aussi d'élargir la diversité des esthétiques musicales proposées. En outre, nous comptons renforcer la programmation en intégrant davantage de premières parties locales, contribuant ainsi à la dynamique de la scène régionale tout en favorisant l'accès du public à une diversité d'offres culturelles.

2) La création : un tremplin pour les artistes et le territoire

La dimension créative est au cœur de notre projet avec des résidences d'artistes qui profitent non seulement aux musiciens, mais aussi au territoire. L'Archipèl continue d'accompagner les artistes, mais avec une montée en puissance de la qualité de cet accompagnement :

- 10 résidences artistiques ont été organisées en 2024, profitant à 6 groupes, dans des lieux atypiques et variés. Ces résidences permettent aux artistes de développer leurs projets dans des conditions professionnelles tout en étant immergés dans le territoire creusois. Cela favorise un échange fertile entre les artistes et la population locale.
- Amélioration des conditions de résidence : Grâce à une augmentation des moyens financiers et logistiques, nous avons pu offrir aux artistes en résidence des conditions de travail optimales, tant au niveau des équipements techniques que de l'accueil. Cette professionnalisation des résidences permet aux artistes de bénéficier d'un cadre favorable à la création, tout en stimulant la collaboration avec les acteurs locaux.
- Le programme "Sur les rails" : Ce dispositif sur mesure, développé par L'Archipèl, accompagne les groupes locaux en leur offrant des conseils artistiques, techniques et logistiques. Il contribue à professionnaliser les musiciens et à renforcer l'écosystème musical de la Creuse.
- Renforcement du dispositif "Sur les rails" : Ce programme, qui accompagne des groupes locaux dans leur développement artistique et professionnel, bénéficie également d'un soutien renforcé. L'Archipèl propose désormais un suivi plus poussé et personnalisé, couvrant des aspects variés (techniques, administratifs, artistiques), dans le but de préparer au mieux les groupes pour des projets de plus grande envergure. Cette montée qualitative participe directement à la valorisation de la scène musicale locale.

L'ancrage local : En accueillant des artistes pour des résidences, nous favorisons une interaction directe avec le territoire, en créant des ponts entre la population locale et les artistes, et en offrant à ces derniers des espaces d'expérimentation hors des grands centres urbains.

3) La transmission : un levier pour la formation et l'engagement culturel, un développement qualitatif et quantitatif des actions culturelles

L'Archipèl agit comme un véritable acteur éducatif et de transmission culturelle. Le volet transmission de L'Archipèl a également connu une montée en puissance, avec une offre plus étoffée et des moyens supplémentaires pour soutenir la montée en compétences des acteurs locaux :

- Des temps de formation : Nous avons initié des formations autour de l'organisation d'événements culturels, qui viennent combler un manque sur le territoire. Ces formations permettent aux acteurs locaux d'acquérir des compétences essentielles à la professionnalisation et au développement de projets culturels dans la région.
- Des actions culturelles en lien avec les résidences : Les artistes en résidence proposent des ateliers et masterclasses, offrant ainsi aux habitants une opportunité unique d'interagir avec des professionnels du milieu musical. Ces actions participent au développement des pratiques artistiques et permettent une transmission intergénérationnelle des savoirs.

Une offre complémentaire et enrichissante : En proposant ces actions de transmission, L'Archipèl permet d'enrichir la programmation culturelle existante et de développer une véritable politique d'éducation artistique, essentielle à l'égalité d'accès à la culture.

- Une diversification des actions culturelles et de formation : L'augmentation des moyens en 2024 nous a permis de proposer davantage d'actions culturelles, en lien direct avec les résidences et les concerts. Nous avons ainsi pu multiplier les masterclasses, ateliers et temps d'échange entre les artistes et les habitants, tout en renforçant la qualité des contenus proposés. Ces actions, qui se déroulent dans des cadres divers (écoles, centres sociaux, lieux de diffusion), permettent de toucher un public élargi, contribuant ainsi à l'éducation artistique et à l'engagement culturel des habitants de la Creuse.
- Des formations renforcées pour les acteurs du territoire : Nous avons développé et enrichi nos propositions de formation, notamment autour de la gestion de projets culturels, la technique son et lumière, et la médiation artistique. Ces formations, destinées aux acteurs locaux (associations, jeunes musiciens, techniciens en devenir), participent à la professionnalisation de l'écosystème culturel du département, en répondant aux besoins spécifiques des structures rurales.

4) Une structuration renforcée : des moyens humains et financiers accrus

La montée en qualité de nos actions s'est accompagnée d'un renforcement des moyens humains au sein de L'Archipèl, ce qui témoigne de la solidité et du potentiel de notre projet :

- Embauche en CDI d'un coordinateur : L'année 2023 a permis l'embauche d'un coordinateur en CDI, qui assure désormais le bon déroulement et la gestion des projets en lien avec l'ensemble des partenaires territoriaux. Cette création de poste renforce la stabilité et l'efficacité de notre structure, en optimisant la coordination des différentes actions menées sur le terrain.
- Recrutement à venir d'un administrateur de production : L'Archipèl prévoit également d'embaucher un administrateur de production à temps plein, dès la fin de l'année 2024. Ce renfort permettra d'améliorer la gestion et la structuration des productions artistiques, facilitant ainsi la réalisation d'événements plus nombreux et mieux encadrés. Ce poste clé viendra renforcer l'ancrage territorial de notre réseau, tout en garantissant une gestion optimale des ressources et une pérennité dans la conduite de nos projets.

Une montée en puissance des moyens octroyés : Le soutien accru des collectivités pour 2024 témoigne de la reconnaissance de la qualité de nos actions. Ce soutien nous permet de démultiplier nos initiatives, tant sur le plan de la diffusion que de la création et de la transmission. Il participe directement à l'amélioration qualitative des événements, à la professionnalisation de nos actions et à la montée en compétence des acteurs locaux.

5) La mutualisation des ressources : création d'une coopérative d'utilisation de matériel musical

Dans une démarche de mutualisation des ressources, L'Archipel a déjà commencé à mettre en place une coopérative d'utilisation de matériel musical. Ce projet vise à faciliter l'accès à du backline (matériel de musique) partagé entre les structures membres. À ce jour, une batterie, un ampli basse et un ampli guitare ont déjà été acquis, marquant le début de cet investissement collectif.

Dans un département comme la Creuse, dépourvu de structures de location d'instruments de musique, les organisateurs d'événements doivent souvent se rendre dans les départements voisins pour louer le matériel nécessaire, ce qui engendre une perte de temps, d'argent et un impact écologique important en raison des déplacements.

La coopérative, en permettant une mutualisation de ces équipements, offre une solution locale et durable, réduisant ainsi les coûts et l'empreinte carbone tout en facilitant l'organisation de concerts et résidences dans des conditions professionnelles.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les valeurs de coopération et de solidarité portées par L'Archipel et renforce la capacité des acteurs culturels du département à répondre aux exigences techniques des groupes accueillis, tout en allégeant leurs charges.



Conclusion : L'impact de L'Archipèl sur le territoire

L'Archipèl se distingue par sa capacité à offrir une diversité culturelle et à renforcer la cohésion sociale en Creuse. En tant que réseau départemental des musiques actuelles, nous jouons un rôle essentiel pour :

- Permettre l'accès à une culture musicale variée et de qualité sur un territoire éloigné des grands circuits de diffusion,
- Soutenir les artistes locaux en leur offrant des espaces de création et de diffusion,
- Former les acteurs du territoire et favoriser leur montée en compétence.

En complément des structures culturelles existantes, notre action s'inscrit dans une dynamique de développement durable de l'offre culturelle, participant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de la Creuse. Nous œuvrons pour que la culture soit accessible à tous, tout en renforçant le tissu artistique local.

Pour comprendre la plus-value de nos actions, il est important de prendre en compte la spécificité de notre territoire rural, le soutien aux acteurs locaux et la diversité culturelle offerte par notre projet.

Conclusion : Un projet en pleine croissance au service du territoire

En 2024, L'Archipèl se trouve à un tournant décisif dans son développement. La professionnalisation accrue de nos équipes, l'augmentation des moyens financiers et la montée qualitative de nos événements font de notre structure un pilier essentiel pour la culture en Creuse.

Nos actions contribuent à :

- Renforcer la qualité et l'attractivité des événements culturels, offrant une expérience enrichie aux publics,
- Soutenir durablement les artistes, en leur assurant des conditions de travail optimales et une rémunération juste,
- Structurer l'écosystème culturel local, en formant et en accompagnant les acteurs du territoire.

L'Archipèl se positionne ainsi comme un acteur structurant et fédérateur, capable de porter un projet culturel ambitieux et en phase avec les besoins du territoire, tout en favorisant l'émergence d'une scène musicale vivante, diversifiée et accessible à tous.

En soulignant l'amélioration qualitative de vos actions, vous montrez aux collectivités que L'Archipèl est un projet solide et en pleine expansion, capable de maximiser l'impact des financements publics sur le territoire.

VI - Budget prévisionnel 2025-2027



BUDGETS PRÉVISIONNELS

		2025 (TTC)	%	2026 (TTC)	%	2027 (TTC)	%
Dépenses	Frais de fonctionnement	17 200 €	7,38%	21 900 €	7,95%	26 100 €	8,34%
	<i>Prestation SECAL</i>	3 000 €		3 500 €		4 000 €	
	<i>Frais postaux</i>	500 €		700 €		900 €	
	<i>Assurance</i>	1 000 €		1 000 €		1 500 €	
	<i>Fournitures boisson-repas</i>	3 000 €		4 000 €		5 000 €	
	<i>Location (bureau + convention annuelle L'Alzire + La Quincaillerie)</i>	600 €		600 €		600 €	
	<i>Forfait téléphone</i>	700 €		700 €		700 €	
	<i>Frais bancaires</i>	400 €		400 €		400 €	
	<i>Frais de déplacement (structures membres + salariés)</i>	4 000 €		6 000 €		7 000 €	
	<i>Achat petit matériel, papeterie</i>	4 000 €		5 000 €		6 000 €	
	Communication globale	8 000 €	3,43%	10 000 €	3,63%	10 000 €	3,19%
	<i>graphisme + outils de communication + site internet</i>	8 000 €		10 000 €		10 000 €	
	Frais d'accueil	18 000 €	7,73%	32 000 €	11,62%	32 000 €	10,22%
	<i>Taxes (SACEM, CIVM...)</i>	5 000 €		8 000 €		8 000 €	
	<i>Catering, buvette, repas, hôtel, transport</i>	8 000 €		15 000 €		15 000 €	
	<i>Communication événements</i>	5 000 €		9 000 €		9 000 €	
	Frais de personnel (équipe salariée)	78 770 €	33,81%	84 100 €	30,53%	95 900 €	30,64%
	<i>Salaires net</i>	49 364 €		51 928 €		57 618 €	
	<i>Charges sociales et cotisations</i>	29 406 €		32 172 €		38 282 €	
	Total dépenses activités	108 000 €	46,36%	124 000 €	45,01%	145 000 €	46,33%
	<i>Diffusion</i>	58 000 €	24,90%	68 000 €	24,68%	80 000 €	25,56%
	<i>Création – Résidences</i>	30 000 €	12,88%	32 000 €	11,62%	35 000 €	11,18%
	<i>Amateurs (Sur les rails, stages...)</i>	12 000 €	5,15%	15 000 €	5,44%	20 000 €	6,39%
	<i>Transmission (EAC- Journées sur thématiques MA, Rencontres, Actions,...)</i>	8 000 €	3,43%	9 000 €	3,27%	10 000 €	3,19%
	Amortissements Charges						
<i>Dotation aux amortissements</i>	3 000 €	1,29%	3 500 €	1,27%	4 000 €	1,28%	
Total des charges (TTC)	232 970 €	100,00%	275 500 €	100,00%	313 000 €	100,00%	
Recettes	Billetterie	22 000 €	9,44%	35 000 €	12,70%	40 000 €	12,78%
	ADAGE	6 000 €	2,58%	8 000 €		10 000 €	
	Vente de marchandise	7 000 €	3,00%	10 000 €	3,63%	12 000 €	3,83%
	Recette coproductions	14 000 €	6,01%	18 000 €	6,53%	20 000 €	6,39%
	Total des recettes propres	49 000 €	21,03%	71 000 €	25,77%	82 000 €	26,20%
	Subventions et aides	168 000 €	72,11%	194 500 €	70,60%	221 000 €	70,61%
	<i>Etat – DRAC</i>	110 000 €	47,22%	120 000 €	43,56%	130 000 €	41,53%
	<i>Région</i>	40 000 €	17,17%	50 000 €	18,15%	60 000 €	19,17%
	<i>Département</i>	10 000 €	4,29%	15 000 €	5,44%	20 000 €	6,39%
	<i>Communautés de communes et communes</i>	5 000 €	2,15%	6 500 €	2,36%	8 000 €	2,56%
	<i>FDVA 2</i>	3 000 €	1,29%	3 000 €	1,09%	3 000 €	0,96%
	<i></i>	0,00%		0,00%		0,00%	
	<i></i>	0,00%		0,00%		0,00%	
	<i></i>	0,00%		0,00%		0,00%	
	Aides à l'emploi + autres	15 970 €	6,85%	10 000 €	3,63%	10 000 €	3,19%
<i>FONPEPS</i>	10 000 €	4,29%	10 000 €	3,63%	10 000 €	3,19%	
<i>FONJEP Jeune</i>	5 970 €	2,56%	0 €	0,00%	0 €	0,00%	
Total des aides	183 970 €	78,97%	204 500 €	74,23%	231 000 €	73,80%	
Total des recettes (TTC)	232 970 €	100,00%	275 500 €	100,00%	313 000 €	100,00%	
Résultats	0 €		0 €		0 €		

